

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A330

Contrôle du circuit de freinage secours (ATA 32)

#### **MATERIELS CONCERNES :**

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 tous modèles certifiés, tous numéros de série, n'ayant pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 47210 ou le Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A330-32-3086 R1.

#### **RAISON :**

Cette Consigne de Navigabilité fait suite à un événement récent de perte de circuit de freinage de secours conduisant un avion A320 à dépasser la fin de piste à l'atterrissement. Cet événement résultait du gel en vol d'eau infiltrée à la base de la vanne de distribution de freinage (BDDV) empêchant le fonctionnement du mode freinage secours à l'atterrissement.

La Révision 3 introduit une solution alternative (AMOC) qui annule le test fonctionnel répétitif en vol.

La Révision 4 prend en compte la modification AIRBUS INDUSTRIE 47210.

#### **ACTION IMPERATIVE ET DELAIS :**

Afin de détecter en vol une perte possible de freinage secours par suite d'un blocage par gel de la BDDV, le test fonctionnel et, quand nécessaire, les actions de maintenance associées prévues au paragraphe 4 de l'A.O.T. 32-19 révision 2 du 20 Août 1998 d'AIRBUS INDUSTRIE sont rendus impératifs à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité à l'édition originale. Les résultats de ce test doivent être rapportés à AIRBUS INDUSTRIE.

#### **SOLUTION ALTERNATIVE :**

La modification de la BDDV conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-32-3086R1 constitue une solution alternative à l'action impérative ci-dessus.

**Nota 1 :** L'application de cette modification introduit l'action de maintenance 324314-01-1 à l'intervalle 4A.

**Nota 2 :** Tous renseignements concernant le contenu technique de cette Consigne de Navigabilité peuvent être obtenus auprès de :

DGAC France, SFACT/N.AT

DGAC/SFACT/N.AT

50 rue Henry Farman

75720 PARIS CEDEX 15

Tel : (33) 1 58 09 45 09 – Fax : (33) 1 58 09 42 20 (ou 43 19)

Ou à:

AIRBUS INDUSTRIE – AI/EA

1 Rond Point Maurice Bellonte

31707 BLAGNAC CEDEX – France

Tel : (33) 5 61 93 48 01 – Fax : (33) 5 61 93 44 51

---

| REF. : AIRBUS INDUSTRIE A.O.T. 32-19 Révision 2 du 20 Août 1998  
| Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-32-3086 R1  
| (ou toute révision ultérieure approuvée)

---

| La présente Révision 4 remplace la CN 98-264-075(B) R3 du 25/08/1999.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| CN originale | : | Dès réception de la CN télégraphique<br>émise le 08 JUILLET 1998 |
| Révision 1   | : | Dès réception de la CN télégraphique<br>émise le 17 JUILLET 1998 |
| Révision 2   | : | Dès réception à compter du 26 AOUT 1998                          |
| Révision 3   | : | 04 SEPTEMBRE 1999  |
| Révision 4   | : | 16 OCTOBRE 1999  |